



Succession + maison au maroc

Par **sucrette093**, le **02/07/2014** à **16:51**

bonjour

mon père vient de décédé ,je voulais savoir comme ça se passe car, mon père est marié .
Mon père a 2 enfants d'une première union libre et sa femme a 7 enfants d'une première union ,tous les 2 sont français depuis 2 ans (naturalisé), ils ont une maison au Maroc.Quelle loi s'applique pour cette maison la France ou le Maroc.Merci

Par **domat**, le **02/07/2014** à **17:26**

bjr,

pour les biens immobiliers, c'est la loi du lieu de situation qui détermine la loi applicable.
dans votre cas, c'est la loi marocaine qui est applicable.
cdt

Par **sucrette093**, le **02/07/2014** à **17:53**

merci pour votre réponse

j'avais une autre question mon père était musulman mais pas moi est ce cela va poser un problème pour la succession.

Merci